

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DRRH/19-818-127 du 10/06/2019

**APPEL A CANDIDATURE : INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISST) DU
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels titulaires

Dossier suivi par : Mme VIALLET - DRRH - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 70 50

Le poste d'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.
est vacant à la rentrée scolaire 2019.

Les candidatures sont à faire parvenir à la Direction des Relations et Ressources Humaines, par voie
hiérarchique, avant le 2 juillet 2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Poste d'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Intitulé recruteur : Ministère de l'éducation nationale

Organisme de rattachement : Ministère de l'éducation nationale
Rattaché administrativement au secrétaire général d'académie
Rattaché fonctionnellement à l'IGAEN et l'IGAENR

Localisation : Rectorat de l'académie d'Aix Marseille + déplacements dans l'ensemble des établissements et services de l'académie

Date de disponibilité : Poste vacant au 1^{er} septembre 2019

Statut du poste : Fonctionnaire – Non ouvert aux contractuels

Intitulé : inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie d'Aix-Marseille

Indemnitaires : 300€ mensuels

Descriptif du poste :

L'ISST contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité, il conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect, participe aux projets et aux demandes des services dans le domaine de la prévention. Il veille globalement au respect des règles d'hygiène, de protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail, définies par le décret 82-453 du 28 mai 1982, modifié et par la partie IV du code du travail.

Il propose toute mesure lui paraissant de nature à améliorer la santé, l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Dans un souci de cohérence et d'appréhension globale de ce domaine, ses missions sont articulées avec les compétences des autres acteurs (médecins de prévention, conseiller académique de prévention, ...). Il a compétence sur l'ensemble des services et établissements implantés dans le ressort de l'académie. Pour accomplir ses missions, l'ISST a droit d'accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter.

Un engagement pour une durée minimale de 3 ans est attendu.

Activités principales :

Contrôler l'application de la réglementation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité
Assurer une veille technique et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail
Conseiller et formuler des propositions dans ces domaines, assurer le suivi des préconisations
Piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels (analyse des risques et des accidents, élaboration et mise en œuvre du programme académique de prévention, visites, DUER...)
Réaliser des expertises en prévention
Participer aux enquêtes CITIS

- Développer des actions de prévention visant à améliorer :
 - Amélioration des conditions de travail
 - Sécurité des bâtiments
 - Sécurité de l'équipement des bâtiments, des matériels et des produits
 - Hygiène des locaux et des équipements (diagnostic sols, pollution...)
 - Ergonomie
 - Prévention des risques professionnels spécifiques (RPS, TMS, CMR)

- Rédiger des rapports consécutifs aux interventions
- Contribuer avec le conseiller académique de prévention à l'animation du réseau implanté dans les établissements et services déconcentrés des assistants et conseillers de prévention
- Animer avec le conseiller académique de prévention des actions de formation sur l'hygiène et la sécurité en direction des personnels (personnel de direction, adjoint gestionnaire, ...)
- Participer en tant que personnalité qualifiée aux réunions des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail académique et départementaux : CHSCTA et CHSCTSD.

Profil du candidat :

Une expérience des fonctions d'ISST ou d'ingénieur en prévention des risques serait appréciée.
Le candidat doit posséder le niveau de formation requis ou s'engager à suivre la formation obligatoire dès sa prise de poste (formation statutaire interministérielle des ISST).

Compétences :

Connaître la réglementation du domaine santé et sécurité au travail
Connaître l'organisation de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique de l'Etat et dans l'éducation nationale
Connaître les techniques d'analyse de risques et d'analyse des accidents
Connaître les techniques de retour d'expérience (accidents du travail)
Connaître les techniques de contrôle, d'enquête et d'audit
Savoir conseiller et aider à la décision
Savoir établir un diagnostic et un plan d'activités
Savoir réaliser une inspection
Savoir rédiger des rapports d'inspection, des rapports d'audit, etc...
Savoir rendre compte (notamment : rapport de visite, rapport d'activité)
Savoir formuler des préconisations adaptées et opérationnelles

Savoir être :

Sens relationnel
Sens de l'organisation
Aptitude au travail en équipe
Discrétion
Rigueur / fiabilité
Capacité de conviction.

Personnes à contacter :

Mme Mialy VIALLET, Secrétaire générale adjointe-DRRH, tel : 04 42 91 70 50, mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Rectorat d'Aix-Marseille
Secrétariat général
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1
FRANCE

Description : Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir dans les trois semaines qui suivent la publication, par voie hiérarchique, à Monsieur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille (Rectorat – secrétariat général – place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1).